PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 FEVRIER 2025

1. **Vérification du quorum**

- **Présents.es** : C. BLACHON, A.S. BREYSSE, B. DUFAURE DE CITRES, M. GINET, P. GINET, J. HERNANDEZ, F. PAULLENARD, P. POINAS, M. REYNAUD, E. SALGADO, A. LARDON, F. LARGERON, S. MARCOUX, J. TARERIAT.

- **Absents.es représentés.es** : S. BARRIER par M. GINET, D. DURIEU par C. BLACHON, J. GARCIA par M. REYNAUD, S. JOUEN par P. POINAS, G. LEHMANN par B. DUFAURE DE CITRES, J. MILLET par F. PAULLENARD, R. PANGAUD par A.S. BREYSSE, A. ROMEYER par F. LARGERON.

2. **Nomination du secrétaire de séance**

Bruno DUFAURE DE CITRES

3. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024**

  - A l'unanimité

4. **Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Travaux électriques Ecole F. Dolto et Stade St Roch suite au contrôle technique : Sarl COLLARD-TARDIEU (1 995.00 € H.T.)
- Chemin du Pas du Mont Elargissement de la chaussée et abattage des arbres situés sur l'emprise de l'élargissement : BORNE TP (14 320.00 € H.T.)
- Acquisition écrans + claviers ordinateurs Ecole F. Dolto : PSAI Informatique (454.85 € H.T.)

5. **Election des Conseillers Municipaux au sein des Commissions Communales**

Par délibération en date du 18/06/2020, le Conseil Municipal a créé les Commissions Communales et a procédé à l'élection des membres.

Par délibération en date du 10/02/2022, du 10/03/2022, du 01/06/2023, du 23/05/2024 et du 07/11/2024, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Conseillers Municipaux au sein des Commissions Communales pour les postes devenus vacants.

Suite à la démission de Mme Françoise CHALANCON-LYOTHIER, il est nécessaire d'élire un nouveau membre dans les Commissions dont un siège est vacant :

E. SALGADO demande en préambule des décisions de ce point, l'approbation du Conseil Municipal afin de voter à main levée.

E. SALGADO propose au Conseil Municipal de modifier les Commissions suivantes :

- Commission « Urbanisme – Tourisme » : Une Présidente et huit membres. E. SALGADO propose de modifier cette Commission par la suppression d'un membre.

- Commission « Communication / Relation publique – Culture – Manifestations – Evènements – Commerçants » : Un Président et cinq membres. E. SALGADO propose de modifier cette Commission par la suppression d'un membre.

M. José HERNANDEZ ayant fait part de son souhait d'intégrer la Commission « Cadre de vie – Travaux – Matériel – Gestion du personnel technique » (Un Président et six membres) : M. le Maire propose de modifier cette Commission par le rajout d'un membre. J. HERNANDEZ intègre donc cette Commission.

- A l'unanimité

6. Election d'un Membre au sein du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est composé d'un Président (M. le Maire), de 6 membres élus et de 6 membres extérieurs.

Suite à la démission de Mme Françoise CHALANCON-LYOTHIER, il est nécessaire d'élire un nouveau membre au sein du C.C.A.S.

E. SALGADO demande en préambule de cette décision, l'approbation du Conseil Municipal afin de voter à main levée.

Mme A. LARDON étant candidate, E. SALGADO propose au Conseil Municipal l'élection d'A. LARDON comme membre titulaire élu.

- A l'unanimité

7. Adhésion au Service Assistance Retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire

Par délibération en date du 11/04/2019, le Conseil Municipal a renouvelé son adhésion au Service Retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2022. Un avenant validé par le Conseil Municipal en date du 23/02/2023 a permis de prolonger cette adhésion, arrivée à terme au 31/12/2024.

Le Centre de Gestion de la Haute-Loire propose une nouvelle convention d'adhésion pour le Service Assistance Retraites à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Service Assistance Retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire.

- A l'unanimité

8. Convention de délégation de compétence de l'organisation des transports scolaires entre la Commune et la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Par délibération en date du 17/12/2020, le Conseil Municipal a signé une convention bipartite avec la Région Auvergne – Rhône-Alpes pour l'organisation du transport scolaire à compter du 01/01/2021.

Cette convention arrivant à terme au 31/08/2025, la Région propose une nouvelle convention de délégation de compétence de l'organisation des transports scolaires.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention de délégation de compétence de l'organisation des transports scolaires entre la Commune et la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

E. SALGADO précise que dans la Convention il est prévu que les familles payent directement à la Région le ramassage scolaire, à partir du 1er septembre 2026.
J. TARERIAT précise que ce service sera gratuit pour les enfants primaires, maternelles et ayant droit.

- A l'unanimité

9. Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre : Création d'un Cabinet Dentaire

Suite à la décision du Conseil Municipal de créer un Cabinet Dentaire au rez-de-chaussée du bâtiment de la Maison de Santé, il est nécessaire d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre.

Consultation :
Montants estimatifs :
Travaux : 300 000 € H.T.
Honoraires : 39 000.00 € H.T. (13 %)

Résultat de la consultation :

	Taux honoraire	**Montant**
Franck CHARREYRON (Tence)	12.50 %	37 500.00 € H.T.
Eric VOCANSON, Sarl W ARCHITECTES (Aurec sur Loire), Mandataire du Groupement	11.80 %	35 400.00 € H.T.

M. le Maire propose au Conseil Municiapl d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour la Création d'un Cabinet Dentaire à Eric VOCANSON, Gérant de la Sarl W ARCHITECTES.

Les membres du Groupement sont :
- Architecte : W ARCHITECTES
- BET Structure : GAPLAN
- BET Energie et Fluides : ACROBAT
- Economie de la Construction : TISSIER

E. SALGADO remercie la Commune de la Séauve-sur-Semène et la SCI Pôle Santé ainsi que tous les professionnels de santé pour le partenariat mis en place, dans l'intérêt général du territoire.
E. SALGADO précise que le Dossier de Consultation des Entreprises sera en ligne prochainement, pour une livraison en janvier/février 2026.

- A l'unanimité

10. Convention de mise à disposition des locaux du Cabinet Dentaire à Mme Aurélie ROCHEDIX

Mme Aurélie ROCHEDIX, chirurgien-dentiste, s'est engagée à exercer son activité principale dans les locaux du Cabinet Dentaire qui sera créé à Saint-Didier en Velay.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir une convention de mise à disposition gratuite des locaux du Cabinet Dentaire à Mme Aurélie ROCHEDIX, les fluides et les charges d'exploitation : abonnement et consommation restant à sa charge (électricité, eau, téléphone et internet…).

E. SALGADO précise qu'il s'agit bien d'une convention et non pas d'un bail. J. TARERIAT s'étonne qu'il n'y ait pas de durée sur la convention, notamment pour la gratuité, même si elle a conscience que de gros investissements seront faits par la dentiste.
P. POINAS propose de prévoir la durée d'amortissement du matériel de la dentiste.
E. SALGADO propose au Conseil Municipal de rajouter une durée de 7 ans de gratuité sur la convention de mise à disposition gratuite des locaux du Cabinet Dentaire à Mme Aurélie ROCHEDIX.

- A l'unanimité

11. Transfert de la Délégation de Service Public du Camping Municipal « La Fressange »

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération en date du 15/12/2022, d'attribuer la Concession de Service Public (Délégation de Service Public) par affermage du Camping Municipal « La Fressange » à la Sas RATATOUILLE, représentée par Mme Emilie FORTÉ, à compter du 1er mars 2023, pour une durée de cinq ans.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu en Mairie le 09/01/2025 le courrier en date du 02/01/2025 de Mme Emilie FORTÉ nous informant de la liquidation de sa Société et donc de fait de l'arrêt de la Délégation de Service Public.

M. Vincent LAROIS, gérant de la Sarl VELAY ESCAPADE (siège social : 15 Faubourg de la Péchoire) a proposé à la Commune de reprendre la gestion du Camping « La Fressange ».

Le § « *Cas du transfert du service à un nouvel exploitant* » du Contrat de Concession de Service Public permet le transfert d'une société à une autre.

M. le Maire proposa au Conseil Municipal le transfert du Contrat de Concession de Service Public (Délégation de Service Public) par affermage du Camping Municipal « La Fressange » de la Sas RATATOUILLE, représentée par Mme Emilie FORTÉ, à la Sarl VELAY ESCAPADE, représentée par M. Vincent LAROIS, à compter du 1er mars 2025.

Les autres articles du Contrat de DSP sont inchangés.

Il est proposé également au Conseil Municipal d'accorder la gratuité pour les deux premiers mois de loyer de la DSP à la Sarl VELAY ESCAPADE, soit mars 2025 et avril 2025.

E. SALGADO fait un rappel des différentes actions et discussions avec le Service Juridique du Centre de Gestion de la Haute-Loire pour connaître la possibilité de reprise du camping par un nouveau gérant. Des discussions se sont alors engagées avec M. LAROIS.

E. SALGADO précise que la Communauté de Communes « Loire-Semène » va engager une étude sur le camping afin de réfléchir aux différentes possibilités touristiques de ce lieu.

- A l'unanimité

12. Avenant à la Délégation de Service Public du Camping Municipal « La Fressange »

La durée du Contrat de Concession de Service Public (Délégation de Service Public) par affermage du Camping Municipal « La Fressange » transféré à la Sarl VELAY ESCAPADE court jusqu'au 29/02/2028.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, sur la demande de M. Vincent LAROIS, gérant de la Sarl VELAY ESCAPADE de prolonger par avenant le Contrat de Concession de Service Public (Délégation de Service Public) par affermage du Camping Municipal « La Fressange » d'une année, soit jusqu'au 28/02/2029, cela lui permettant d'avoir un amortissement des investissements plus long.

- A l'unanimité

F. LARGERON demande si le nouveau gérant peut venir se présenter au Conseil Municipal

E. SALGADO propose au Conseil Municipal que M. LAROIS vienne se présenter et présenter son projet pour le camping.

13. Questions diverses

- B. DUFAURE DE CITRES informe le Conseil Municipal de la réunion de la Commission « Associations » le 20/02 et précise que du travail reste à faire sur le camping (inventaire, modification de DSP,…).

- C. BLACHON informe, qu'au niveau du SICTOM, le déploiement des colonnes est en cours (43 sur 69) ce qui correspond à 62% pour la Commune de St Didier en Velay. E. SALGADO précise qu'il va falloir également prochainement s'occuper du lieu de stockage du verre sous la Mairie car ce site est potentiellement dangereux. Des colonnes à verre seront mises en place. A. LARDON souhaiterait qu'E. SALGADO en informe la présidente de LACIM.

- F. LARGERON demande si la Commune a prévu de s'occuper du mur qui menace de s'effondrer ainsi que du remplacement des barrières vers le stade de St Roch.
  E. SALGADO répond qu'un chiffrage a été fait pour le rajout de contreforts et que le coût est d'environ 40 000 €. Il pense également qu'il faut remplacer les quelques barrières dangereuses.

- F. LARGERON demande si un courrier a été fait à la Communauté de Communes « Loire-Semène » concernant l'auberge Royer, comme il avait évoqué lors du Conseil Municipal de décembre. E. SALGADO répond par l'affirmative. Il a également envoyé le courrier pour le camping.

- M. GINET intervient sur le travail qui a été fait par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de St Etienne (ENSASE) : le public peut se rendre à la Médiathèque pour voir cette maquette jusqu'à la fin du mois de février.

- M. GINET informe le Conseil Municipal qu'une réunion d'informations va avoir lieu au sein de la Communauté de Communes « Loire-Semène concernant les aides éligibles dans le cadre de l'O.P.A.H.

- E. SALGADO informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 20 Mars 2025.

Fin du conseil à 20 h 47

Le Maire,

E. SALGADO.